Rencontre avec le président du Conseil general

Une délégation des syndicats FSU (SNEP-SNES-SNUIPP) a été reçue par le Président du conseil général vendredi 18 septembre.

La délégation FSU a souhaité interpeller le Président sur ce qu'elle considère comme un abandon du service public d'éducation en Sarthe. En effet, sur l'ensemble de la région des Pays de la Loire, la Sarthe est le département où sont concentrés 90% des postes non pourvus (une centaine pour les enseignements du second degré) et 100% pour ce qui concerne l'enseignement de l'Éducation Physique et sportive.(11 postes). Cette discrimination scolaire a interpellé Roland du Luart. Pour les syndicats de la FSU, elle est le résultat des suppressions de postes qui pénalisent les zones extrêmes de l'académie telle la Sarthe.

Le Président du conseil général a été attentif au fait que cette situation de déséquilibre éducatif dans le cadre de l'aménagement du territoire n'est pas sans conséquence sur des zones qui semblent déjà fragilisées dans un espace se situant de Mamers à la Ferté Bernard, jusqu'à Saint Calais. Cette absence d'un service public de qualité qui doit être offert aux sarthois se traduit sur le terrain par la présence d'enseignants contractuels ou vacataires nommés sans expérience pédagogique pour une année scolaire.

La réussite des élèves sarthois mérite, comme dans les autres départements, des équipes d'enseignants stables et formées. Cette exigence nécessite que des postes d'enseignants ne soient pas vacants comme c'est le cas aujourd'hui, ce qui implique d'une part d'augmenter notablement les recrutements et d'autre part que le centre IUFM du Mans soit pérennisé et conforté comme centre de formation et de recrutement plein et entier.

Le conseil général en semble convaincu, il a d'ailleurs fortement participé à la réalisation de la toute nouvelle structure de l'IUFM. Sans doute verrait-il d'un mauvais œil ce fort investissement ne plus remplir son rôle parce qu'une politique de restriction de l'emploi public pénalise et délaisse un département éloigné de la capitale régionale et que la réforme de la formation et du recrutement des enseignants menace l'existence même des IUFM.

« Si cela vous avait échappé »

Le vendredi 18 septembre, le journal Ouest-France titrait un de ses articles : « Les parents pensent recruter le prof eux-mêmes ».Voilà de quoi intriguer et qui mérite une explication.

Depuis la rentrée, les élèves d'une classe de terminale S du lycée Perseigne à Mamers n'avaient pas reçu la moindre heure de cours de philosophie, faute de professeur. Face à cette situation une mère d'élève se proposait de pallier les carences de l'administration en organisant le recrutement d'un enseignant via le Pôle emploi et les officines de soutien scolaire et en le payant au moyen de… chèques emploi !

L'idée peut paraître saugrenue, pour le moins, au pire inquiétante car les projets de « chèque éducation » existent bel et bien dans les cartons des ultra-libéraux du gouvernement. En les distribuant aux familles, l'Etat se débarrasseraient de sa responsabilité en matière de service public d'éducation. Ainsi dotées, les familles auraient la charge de trouver l'organisme formateur qu'elles jugeraient le plus performant. Autrement dit, elles devraient s'en remettre aux mains avides du Saint Marché. Et, comme on le voit, le concept semble rencontrer un certain écho.

Voilà où on en arrive quand on organise la dégradation du service public, lorsqu'on provoque l'exaspération des usagers, lorsqu'on supprime tellement d'emplois que des postes restent vacants et lorsque dès le 1er septembre il n'y a plus un seul TZR disponible.

Le même constat pourrait être appliqué à La Poste. Pour abattre son chien, il suffit de dire qu'il a la rage. Voici pourquoi nous devons faire cause commune.

P.S : Aux dernières nouvelles le Rectorat a trouvé un enseignant pour les élèves de Mamers. Le rectorat et pas une mère d'élève. Ouf !

snes fsu Syndicat National des Enseignements de Second degré

SECOND DEGRÉ 72

Bulletin mensuel édité par les syndicats FSU du Second degré N°71 octobre 2009 Prix : 0,5 €

SECOND DEGRÉ 72
2 rue Paul Ligneul
72000 Le Mans
Tél : 02.43.28.69.58
Fax : 02.43.23.33.73
site internet : http://snes72.free.fr
mél : snes72@nantes.snes.edu

Directeur de la publication : Ivan Gâche - CPPAP n°3358 D735 - ISSN 1284-4489 Imprimé par nos soins - 01 octobre 2009

Sommaire

Edito	p. 1
IA - Rencontre du 13 juillet	p. 2
Quelle réforme des lycées	p. 3
Réunion des non contractuels	p. 4
Formations des maîtres	p. 5
Rencontre avec le pdg du Conseil général Si cela vous avait échappé	p. 6

Dispensé de timbrage Le Mans CTC

Dispensé de timbrage Le Mans CTC Déposé le 01/10/2009

PRESSE DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

Consultation nationale sur la privatisation de La Poste le samedi 3 octobre 2009

Liste des bureaux de vote sur le site du Snes

L'ÉDITO

Simulacre et aveuglement

Ce gouvernement est décidément très fort. Il suffit qu'il fronce les sourcils pour que marchands, banquiers et autres traders(1) retrouvent le sens moral. Afin que ce prodige n'échappe à personne, notre nouveau ministre avait convié fin août la presse à le suivre dans l'inspection d'un supermarché de mousquetaires. Là, au rayon fournitures scolaires, une poignée de ménagères s'ébaudissait des bas prix attribués à l'intervention ministérielle.

Hélas, des journalistes insolents ont révélé que ces braves clientes avaient été triées sur le volet. Elles étaient toutes employées dudit magasin, quand elles n'étaient pas élues UMP de la municipalité voisine !

Est-ce un effet de la télé-réalité qui tendrait à contaminer l'ensemble du petit écran ? L'abus de storytelling(2) par la classe politique dominante l'empêcherait-elle de concevoir désormais la vraie vie sans passage par la fiction ? Quoi qu'il en soit, notre pauvre ministre entrait en scène en se prenant les pieds dans le tapis. Le précédent utilisait peut-être un peu moins la « com » mais la maîtrisait un peu mieux !

Mais que l'on ne s'y trompe pas. Si, d'un ministre à l'autre, la forme évolue, le fond reste inchangé et M. Chatel entend bien poursuivre la politique de son prédécesseur. L'Éducation a perdu 13 500 postes cette année et ainsi beaucoup de postes ne sont pas pourvus ? Elle en perdra donc 16 000 à la rentrée prochaine. La réforme du lycée a été gelée en décembre dernier ? Elle sera remise sur le métier dès cet automne. Les certifications du B2i et du niveau A2 pour le DNB ont été dénoncées comme des mascarades ? On étendra le dispositif lors de la session 2010 en y ajoutant « l'histoire des arts » avant de le généraliser à l'ensemble du socle commun en 2011. Tout cela sans guidage national et en sachant pertinemment que les livrets de compétences sont d'inutilisables usines à gaz. Là aussi, le rapport qu'entretiennent nos gouvernants avec le réel laisse songeur.

Un tel entêtement, voire un tel acharnement, appelle constance et persévérance de notre part. La défense du service public d'éducation passe par un syndicalisme fort. Comment être fort ? D'abord en étant présent quotidiennement et visiblement sur le terrain, dans les établissements et dans les Conseils d'administration. Le rouleau compresseur de la contre-réforme n'avance jamais aussi bien que lorsqu'il évolue sur un terrain déserté. Ensuite en gardant en tête que la meilleure défense est l'attaque. Plus que jamais le SNES doit être une force de proposition. Le débat fait partie de l'action syndicale. En le nourrissant, nous pourrons porter un projet progressiste crédible et fédérateur pour l'Ecole. Nous sommes dans le camp de la réforme, le leur est rétrograde.

(1) et (2) : respectivement et en français : courtiers et narration d'histoires.

Lionel Quesne

Rencontre IA 13 /07 / 2009

Nous avons obtenu le 13 juillet dernier une audience auprès de l'IA afin de mettre sur la table les cafouillages, bévues et autres ratages qui avaient émaillé la fin de l'année scolaire.

Orientation

Nous avons donc d'abord mis au menu des débats les dysfonctionnements survenus en matière d'orientation. Ceux-ci semblent liés à l'utilisation en collège du nouveau logiciel AFFELnet qui entre autres défauts a celui de dessaisir les équipes pédagogiques des lycées de tout pouvoir de décision concernant le recrutement dans les filières à option du type «section européenne». Seule la moyenne générale du postulant est désormais prise en compte. Une prime conséquente est ainsi accordée aux élèves en provenance d'établissements qui ont tendance à gonfler les résultats scolaires. Et à ce jeu-là le privé est très fort ! Les six premiers retenus dans la section européenne du lycée Malraux sont ainsi issus du collège du Ranché. L'IA a convenu qu'il y avait là une distorsion manifeste de la concurrence libre et non faussée et qu'il convenait d'y mettre bon ordre.

Affectations

Sujet connexe au précédent : celui des affectations. Nous avons alerté Monsieur Rouanet sur le nombre élevé d'élèves sortant de troisième et non encore affectés à la date de l'audience. Il s'agit d'un problème récurrent mais qui a pris en juin dernier une ampleur toute particulière. Il faut y voir un effet conjugé des massives suppressions de postes, alors même que les lycées connaissent une croissance démographique, de la fermeture subséquente d'un nombre important de filières, de la suppression des BEP mais aussi une conséquence de la crise. Avec elle, des patrons qui s'étaient engagés à prendre des apprentis sont revenus sur leur décision et on a vu de nombreux élèves se rabattre sur les lycées professionnels publics. Par ailleurs, elle pèse dur sur le budget des ménages et des familles qui ne sont plus en mesure de payer les frais de scolarisation du privé se sont également retournées vers le secteur public provoquant ainsi un flux dont on aurait fort mauvaise grâce de ne pas se réjouir mais qui, faute d'avoir été anticipé, a laissé des demandes insatisfaites.

B2i

Exemples locaux à l'appui, nous avons ensuite démontré à Monsieur l'Inspecteur que lorsque le Snes qualifie de mascarade la certification du B2i, il parlait en toute connaissance de cause. Cela va de la validation systématique à celles confiées aux secrétaires en passant par celles effectuées par les chefs d'établissements dans le dos des collègues. M. L'Inspecteur a convenu du caractère inacceptable de telles pratiques.

Correction du brevet

Enfin le reste de la rencontre a été occupée par le sujet brûlant de l'actualité d'alors : la correction du DNB. L'année dernière déjà, nous étions intervenus oralement et par écrit pour faire part de la légitime exaspération des collègues face à des conditions de corrections devenues exténuantes. Et bien en cette session 2009, les choses ne s'étaient pas arrangées. Bien au contraire :

- Un nombre excessif de copies par correcteur (plus de 30 en lettres et plus de 40 en histoire-géo)

- Une durée de correction excessive (près de 8 heures d'affilé)

- Des horaires de correction déments (convocation à 14 h et fin de correction à 21 h 45 pour l'histoire géographie)

- Une charge de travail encore accrue avec l'obligation d'annoter les copies

Ces conditions témoignent d'un profond irrespect des élèves et des personnels.

Nos remarques polies n'ayant pas porté leurs fruits nous avons informé l'IA que pour la prochaine session **nous déposerions un préavis de grève** couvrant la période de correction. Ce préavis ne sera levé qu'à la condition d'avoir des garanties sur la satisfaction des revendications suivantes :

- un maximum de 25 copies par correcteur

- une convocation sur la journée avec pause méridienne obligatoire

- un paiement rapide de la correction

Ivan Gâche et Lionel Quesne

Formation des maîtres

Le ministère a publié, sans aucune concertation, le 20/08/09 une circulaire sur l'organisation de stages pour les étudiants en master

Ce que dit la circulaire

Pour cette année scolaire, deux types de stages sont proposés aux étudiants inscrits aux préparations des concours à l'université

1- Des stages d'observation et de pratique accompagnée (50 000 stages pour 100 000 étudiants)

Les étudiants, préparant un concours du second degré, seront présents par binôme dans la classe d'un enseignant titulaire du second degré pour une durée inférieure à 40 jours et dans la limite de 108 heures (idem dans le premier degré)

2- Des stages en responsabilité (50 000)

L'étudiant, inscrit au concours, prendra la responsabilité d'une classe pendant 108 heures pour une « rémunération » de 3 000 € .

Ces stages pourront avoir lieu en particulier lorsque des enseignants suivent des formations et dans le second degré, ils pourront aussi enrichir l'offre de formation !

À partir de l'année scolaire 2010/2011, les stages d'observation et de pratique accompagnée seront destinés aux étudiants de M1 et de M2 . Les stages en responsabilité seront réservés aux étudiants de M2 .

Dans le second degré un enseignant référent sera désigné, pour les stages en responsabilité. Il donnera un avis sur l'emploi du temps de l'étudiant stagiaire. Il assurera auprès de l'étudiant stagiaire un rôle de conseil et de formation.

Les problèmes posés par cette formation :

- la formation de faible durée se réduit à un simple « compagnonnage» ; après l'obtention du concours, le fonctionnaire stagiaire pourra être mis directement en responsabilité sur un temps plein !

- ces stages s'ajouteront à la préparation du concours et du M2 ; comment un étudiant en pleine préparation de concours pourra-t-il s'arrêter pendant 6 semaines (108 heures) pour faire un temps plein dans un établissement ?

- les modalités de stage ne sont pas vraiment cadrées nationalement, elles seront définies par les recteurs et présidents d'universités dans chaque académie

- pendant les semaines où le stagiaire prend en charge les classes du tuteur, le tuteur est à la disposition du chef d'établissement…

- les étudiants qui ne seront pas reçus aux concours (nombre de places volontairement insuffisant ?) seront considérés comme ayant une formation et serviront de vivier pour des postes précaires.

Comment réagir ?

La mobilisation des personnels est indispensable pour le retrait de ces décrets et le retour à une formation ambitieuse .

Doit-on accueillir les stagiaires dans nos classes ?

Est-ce que le refus d'accueillir des étudiants dans d'aussi déplorables conditions aiderait à construire la mobilisation ?

Ce sont ces questions que nous devrons soumettre aux collègues dans nos établissements.

Martial Château

Bilan de la réunion du 15 septembre à la maison des associations du Mans :

quelle réforme des lycées ?

Préparation du stage du 22 octobre 2009 à Angers

Le débat a commencé par un bilan général du lycée et du système éducatif français.

Un lycée de qualité est une préoccupation forte des familles. Il y a une demande de qualification pour les jeunes. Cependant le rapport Apparu montre que l'élévation du niveau de qualifications pour tous n'est plus un objectif pour le gouvernement.

Le rapport PISA indique que le système éducatif français excelle dans la formation d'une élite mais qu'il est extrêmement inégalitaire. Les bons élèves atteignent un niveau de compétences élevé comparativement à ceux des autres pays. Mais notre système trop sélectif pénalise lourdement les jeunes en difficulté, en particulier ceux des milieux populaires, vite écartés lors des paliers d'orientation. D'autres systèmes scolaires sont beaucoup mieux classés, comme celui de la Finlande. Ils sont moins axés sur le redoublement et l'orientation précoce mais répondent mieux aux besoins individuels des élèves.

Il semble bien que le lycée a atteint ses limites. Les questionnements sont nombreux. Quel lycée veulent les enseignants ? Quelles réformes mettre en œuvre ? Comment améliorer l'égalité des chances ? Faut-il du soutien ?

Un collègue interpelle la salle : L'égalité des chances n'est-elle pas un leurre ? On n'arrivera jamais à supprimer l'influence de la socialisation familiale, ni à compenser les écarts entre les jeunes. Il faut surtout veiller à l'épanouissement personnel des élèves, à leur émancipation

Suivent des interventions sur la filière technologique.

Elle était menacée dans l'ancien projet de réforme. Pourtant, elle peut paraître démocratique puisque le recrutement social des jeunes reflète celui de la structure de la société, contrairement à la filière professionnelle, davantage populaire et à la filière générale, plus bourgeoise.

Pour un collègue de Yourcenar, la filière STG est pourtant appauvrie. L'enseignement de culture générale (comme les lettres) a trop peu d'importance. Il faudrait accroître les horaires et modifier les coefficients au bac. Cela permettrait d'améliorer l'accès et la réussite des élèves dans l'enseignement supérieur.

Si on s'intéresse à la poursuite d'études et à l'accès aux professions, la filière technologique n'est pas si démocratique. Par ailleurs, ce sont les classes qui concentrent les problèmes dans les LGT.

Un professeur du lycée d'Estournelles de Constant informe sur la filière STI :

la filière sti permet toujours à des jeunes de milieu modeste et (ou) fragile scolairement de réussir. La poursuite en sts ou iut leur ouvrant un avenir professionnel.

Les programmes de physique centrés sur un thème (l'électricité) permettent aux élèves d'acquérir une méthodologie de travail qui les aide à surmonter leurs difficultés. Par comparaison en S, les programmes touchent à tout et ne permettent pas aux élèves fragiles de réussir. Cette filière est sélective.

Pour un autre intervenant, la filière sti peine à recruter des élèves. Ils sont par ailleurs, trop consommateurs de service d'éducation, le travail personnel n'est jamais fait. Au lieu de réduire les horaires ne vaudrait-il pas mieux prévoir un temps de travail personnel au lycée, avec un encadrement ?

Une collègue d'Anglais alerte sur l'encadrement du soutien : il faut des enseignants qualifiés qui prennent en charge leurs propres élèves. Ne vaut-il pas mieux moins d'heures de cours pour les élèves mais avec des effectifs allégés, ce qui permettrait de mieux les accompagner dans leurs apprentissages ? Il faut un suivi long, régulier des élèves pour combler leurs difficultés.

Une collègue de Malraux s'inquiète du désengagement du service public d'éducation. Des élèves de seconde de familles modestes redoublent faute d'avoir trouvé une place dans l'enseignement professionnel public.

En fait, avec la crise, les patrons accueillent moins de jeunes en apprentissage, il y a eu du surbooking dans les filières professionnelles. Dans le même temps, la réforme du bac pro en 3 ans a été mise en place. Cela accentue les difficultés d'orientation pour les élèves dans notre région. Les COP sont du coup très sollicités.

Les collègues intéressés par la réflexion sur le lycée peuvent s'inscrire au stage académique du 22 septembre à Angers. Consultez le site du SNES académique (S3) pour vous inscrire.

Ariane Henry

RÉUNION DE RENTRÉE

POUR LES NON-TITULAIRES DU DÉPARTEMENT

SYNDIQUÉS OU NON

MERCREDI 14 OCTOBRE 2009
A 14 H 30

MAISON DES ASSOCIATIONS
SALLE N°2
RUE PAUL LIGNEUL
LE MANS

ORDRE DU JOUR

- État du réemploi.
- Informations sur vos droits.
- Questions diverses...

Venez nombreux

En cas de problème, ne restez pas isolés. N'hésitez pas à nous contacter :

SNES-FSU
02 43 28 69 58
snes72@nantes.snes.edu

SNUEP-FSU
06 79 47 08 94
nantes@snuep.com

A afficher